

Le corps enseignant et les mutualités scolaires

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **39 (1910)**

Heft 5

PDF erstellt am: **15.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Bulletin

pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE DE FRIBOURG

Abonnement pour la Suisse : 3 fr. — Pour l'étranger : 4 fr. — Prix du numéro : 20 ct.
Prix des annonces : 15 ct. la ligne de 5 centimètres. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. le Dr Julien Favre, professeur à l'École normale, Hauterive-Posieux.

Pour les annonces, écrire à M. J. Crausaz, 4, rue Grimoux, à Fribourg, et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.

SOMMAIRE : *Le corps enseignant et les mutualités scolaires.* — *Premiers principes d'éducation (suite et fin).* — *Résumé de cinq conférences régionales (suite et fin).* — *Débuts pédagogiques (suite).* — *L'analyse logique à l'école primaire.* — *Notre Société de secours mutuels.* — *Echos de la presse.* — *Bibliographies.* — *Chronique scolaire.* — *Errata.*

Le Corps enseignant et les mutualités scolaires.

Le 2 février, jour de la Chandeleur, M. Barbey, chef de service à la Direction de l'Instruction publique, a donné à la jeunesse studieuse de l'École normale de Hauterive une intéressante conférence sur l'organisation et la valeur, au triple point de vue moral, économique et social, de l'œuvre des mutualités scolaires. Dans ce bref compte rendu, nous insisterons sur les points de la causerie qui intéressent directement les ouvriers actuels et futurs de l'éducation de l'enfance et de la jeunesse.

L'idée d'entretenir les normaliens de cette question d'avenir est venue de l'indifférence plus ou moins prononcée que l'on rencontre assez fréquemment, même chez les instituteurs les

meilleurs, lorsqu'il s'agit de se dévouer à des œuvres d'ordre social, surtout si celles-ci ont le cachet de la nouveauté. Il s'agit donc de bien convaincre les jeunes et de fortifier la volonté des futurs pionniers de l'éducation, afin qu'ils ne se rebutent pas devant les préjugés et les obstacles qu'ils rencontreront, lorsqu'ils seront mêlés aux luttes qu'entraînera nécessairement la noble mission entreprise. Du reste, le conférencier démontre que les mutualités scolaires ont, à l'époque où nous vivons, une raison d'être péremptoire, à cause surtout des difficultés de plus en plus nombreuses que l'homme éprouve à subvenir à son existence. Or, la prévoyance et la solidarité sont les deux grands remèdes, et ceux-ci nous sont apportés par l'œuvre préconisée.

De nombreux détails, d'ordre pratique, sont donnés sur l'organisation et le développement de cette institution en France, en Belgique, en Italie, en Suisse, et particulièrement, dans notre canton de Fribourg qui a été des premiers à l'œuvre et qui ne doit pas perdre sa place d'honneur. Après quoi, la conférence fait ressortir les avantages essentiels de la mutualité, en ce qui concerne la formation de la volonté par l'exercice quotidien de l'épargne et l'habitude que prend l'écolier à prêter son charitable appui à ses condisciples éprouvés par la maladie. Au point de vue également de la formation économique et sociale de la jeunesse, l'apprentissage mutualiste a une importance capitale. Des relations existent entre la culture professionnelle des jeunes gens, même des jeunes filles, et la tendance à inculquer à l'enfance le goût de l'épargne et de la prévoyance qui engendre la solidarité.

Tant de bien à réaliser ne saurait laisser indifférents les instituteurs et les éducateurs de demain. Avec une volonté fortement trempée, de la prudence et de la persévérance, il est possible de réussir dans n'importe quel milieu. Les diverses objections qui ont surgi jusqu'ici sont successivement réfutées : la conclusion tirée est toute favorable à la création, un peu partout, de groupements de mutualités scolaires. L'œuvre, du reste, ne peut être qu'utile à la bonne marche de l'école et contribue à faire valoir le prestige de l'instituteur qui se voue à son développement.

En passant, l'existence et la marche progressive de la société de secours mutuels des instituteurs fribourgeois sont signalées à l'attention des aspirants à l'enseignement : la prédication par l'exemple, on le sait, est toujours la plus efficace.

Les élèves de l'École normale, dont l'esprit est si heureusement dirigé vers le bien par un corps professoral dont le dévouement ne connaît pas de bornes, ont suivi, avec une

attention très soutenue, l'exposé du conférencier. Ce n'était que justice. La conférence de M. Barbey avait été très riche de pensées fortes et d'idées salutaires. Espérons que la semence jetée portera des fruits abondants. X.

PREMIERS PRINCIPES D'ÉDUCATION

AVEC

leur application spéciale à l'étude des langues

(Suite et fin.)

Abordons maintenant la dernière question que comporte notre étude, la méthode. Nous rendons le lecteur attentif sur le fait qu'en exposant les caractères généraux de la méthode, M. C. Marcel a plus spécialement en vue l'étude des langues.

« C'est dans l'étude des facultés de l'homme, dit l'auteur, et du rôle qu'elles jouent comme instruments d'instruction, aussi bien que dans la nature des connaissances à acquérir qu'il faut chercher les principes sur lesquels repose la science de la méthode. L'application de ces principes à une branche quelconque d'instruction constitue une méthode particulière et varie suivant la nature de l'étude et le but qu'on se propose.

« La classification est la loi fondamentale d'une bonne méthode; car elle doit s'enquérir des objets de l'étude et de l'ordre dans lequel ils se suivent avant de penser au moyen de les acquérir. La subdivision des matières et la gradation des études, en concentrant les pouvoirs de l'entendement sur une seule chose à la fois, sont tout puissants dans l'instruction aussi bien que dans les affaires de la vie. Une méthode rationnelle, se réglant d'après ces deux grands principes, détermine l'ordre dans lequel se succéderont les diverses opérations qui concourent au but qu'elle se propose, de telle sorte que chacune soit une préparation à celle qui doit suivre, et que toutes viennent par degrés assurer le succès. En abordant chaque branche d'enseignement, elle doit surtout éviter d'accumuler les difficultés, afin de ne pas décourager l'élève et, par là, retarder ses progrès.

M. C. Marcel insiste ensuite sur le fait qu'une bonne méthode doit fournir les moyens de s'instruire soi-même.

« Une bonne méthode a pour caractère essentiel de mettre les élèves en état de se passer du maître. Elle doit pouvoir diriger leurs efforts spontanés, leur inspirer cette conviction,